

Assises de l'éducation prioritaire



Refonder l'éducation prioritaire

Depuis l'été 2012, les concertations avec le ministère ont abouti aux Assises de l'Éducation Prioritaire.

Les orientations ministérielles seront prises début 2014 et les mesures mises en œuvre dès la rentrée 2014.

En quelques chiffres : L'éducation prioritaire concerne aujourd'hui 2139 écoles, 310 collèges et 34 lycées, soit 18% des écoliers et 20% des collégiens avec un taux d'encadrement de 22,1 dans les



Extrait du projet syndical du SE-UNSA

Les moyens attribués doivent permettre :

- de diminuer la taille des écoles et établissements ;
- de disposer dans les établissements des personnels aux compétences spécifiques (RASED, psychologues, COP, éducateurs, personnels sociaux et de santé, assistants d'éducation et des enseignants surnuméraires pour prévenir et gérer les problèmes de comportement de certains élèves ;
- d'assurer la continuité dans la prise en charge des élèves en difficulté tout au long de leur scolarité ;
- d'améliorer les conditions de travail et d'abaisser (au moins 3h), le temps de service devant élèves pour renforcer la stabilité des équipes, améliorer l'aide aux élèves, la relation avec les familles, la concertation et donc la solidarité entre collègues ;
- d'assurer une prise en charge continue des élèves et de baisser les effectifs de classe (moins de 20 élèves).

Nous refusons l'augmentation contre-productive des heures supplémentaires ou des primes au montant variable mais défendons l'accroissement des postes budgétaires pour une présence éducative plus importante avec une formation adaptée.

Pour le SE-Unsa, il est important de porter la voix des personnels,

nécessaire et urgent de renouveler l'éducation prioritaire, tout en améliorant les conditions de travail et de rémunération des personnels.

écoles (au lieu de 23,8) et de 20,6 dans les collèges (pour 24,7 ailleurs).

17% des enseignants ont moins de 30 ans et 31% sont en poste depuis maxi 2 ans.

Les leviers à actionner :

- Renforcer les nouvelles professionnalités.
- Renforcer les réseaux, la continuité pédagogique, dans le cadre du socle commun – Revenir aux RAR
- Renforcer la rémunération des personnels par un choc indemnitaire
- Renforcer réellement et durablement les moyens alloués aux réseaux prioritaires
- Renforcer l'accompagnement institutionnel pour les enseignants
- Agir sur le temps de travail des enseignants pour permettre le travail en équipe et l'accompagnement des élèves
- Favoriser la mixité sociale, mettre fin aux internats d'excellence



Répondez à
notre enquête

sur www.se-unsa.org



Consultez le dossier

Refonder l'éducation prioritaire sur

www.se-unsa.org

rubrique "Nos publications/Nos dossiers"



<http://questionnaire.se-unsa.org/index.php/278646>



Nous attendons d'un gouvernement qui fait de la lutte contre les inégalités sa priorité politique qu'il se donne les moyens d'une politique d'éducation prioritaire ambitieuse. Celle-ci ne peut simplement passer par un redéploiement de l'enveloppe actuelle, même si la révision de la carte et la simplification des dispositifs sont nécessaires. Un abondement des moyens est indispensable pour que cette politique ait un impact réel. Le renforcement du travail en équipe et en réseaux est une piste pertinente. Le maintien du recrutement sur profil de professeurs référents peut également se justifier.

Pour le SE-Unsa, la formation continue et du temps libéré pour le travail en équipe s'imposent dans les réseaux les plus sinistrés.

Claire Krepper, secrétaire nationale du SE-Unsa



CONTACT

SE-UNSA, section académique
254 boulevard de l'usine, 59000 LILLE

03 20 62 22 84

ac-lille@se-unsa.org